

COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Le mardi 20 décembre deux mille vingt deux à 11H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article 11 du règlement intérieur, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation GEMAPI**, après la séance du 13 décembre 2022 durant laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
84	12	12
Quorum non exigé (art 11)		Sans objet
Total des voix (P13)		13
Majorité absolue		7

ETAIENT PRESENTS :

11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- MM. | **Guy ALBRAND**, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
| **Roland CARLIER**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
| **Serge CURNIER**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
| **Louis-Pierre FABRE**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
| **Philippe GINOUX**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
- Mme | **Sophie HOSTALERY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- MM. | **Yves PICARDA**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
| **Jean-Louis ROBERT**, délégué de la Communauté Territoriale du Sud Luberon
| **André ROUSSET**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
| **Mireille SUEUR**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
| **Yves WIGT**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du département de Vaucluse disposant de 2 voix :

- Mme | **Noëlle TRINQUIER**

ASSISTAIENT EGLEMENT A CETTE REUNION :

- MM. | **Julien GOBERT**, SMAVD
| **Roland GIRAUD**, délégué suppléant de la Commune de Villeneuve

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-20221220-DELIB_2022_



Délibération n° 2022-76
Formation GEMAPI

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Système d'endiguement des Mées : dossier d'autorisation à déposer pour le compte de Provence Alpes Agglomération dans le cadre de la délégation de compétence GEMAPI au SMAVD

La communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA) a confié une partie de ses attributions au SMAVD par convention de délégation en date du 20 octobre 2020, qui de ce fait, est devenu le gestionnaire délégué des ouvrages d'endiguement protégeant la ville des Mées et également le pétitionnaire du dossier visant à faire autoriser le système d'endiguement composée de ces ouvrages.

Le confortement des ouvrages protégeant la commune des Mées des inondations de la Durance a été étudié par le SMAVD dans le but d'assurer une fiabilisation du système d'endiguement. Le coût des travaux est estimé à environ 2,1 M€ HT, hors acquisitions foncières. Ces travaux permettent d'apporter une protection jusqu'à la crue trentennale de la Durance de 2 000 m³/s.

Le projet est soumis à autorisation environnementale unique au titre du Code de l'environnement. L'autorisation du projet de travaux de confortement nécessite l'autorisation concomitante du système d'endiguement constitué par les ouvrages de protection contre les crues de la Durance (digues et épis).

Ce dossier sera soumis à enquête publique. Par ailleurs, PAA va délibérer pour approuver le document d'organisation (consignes d'entretien et de surveillance du système d'endiguement en toutes circonstances), et le projet de convention tripartite à passer entre PAA, la ville des Mées et le SMAVD, définissant la répartition des rôles dans la gestion du système d'endiguement en crue, et prévoyant notamment la mise à disposition de personnels communaux pour la surveillance des ouvrages.

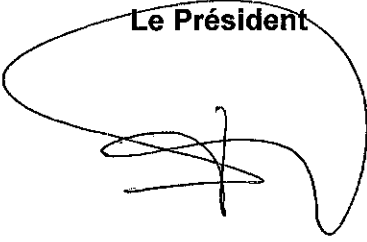
Enfin, PAA va autoriser le SMAVD, en tant que délégataire, à signer et déposer le dossier pour son compte.

Dans l'objectif du dépôt en 2023 du dossier réglementaire visant à autoriser le système d'endiguement protégeant la commune des Mées des inondations de la Durance, le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur ce projet en vue d'autoriser le Président à prendre toute décision et à signer tout acte dans ce cadre et notamment, le dossier réglementaire et tous documents nécessaires (y compris le document d'organisation et la convention tripartite) et à déposer le dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement des Mées tel que souhaité par la communauté d'Agglomération PAA.

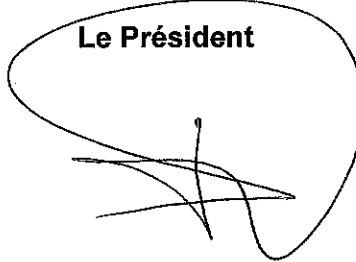
**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le dépôt du dossier d'autorisation du Système d'Endiguement tel que présenté,
AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires dans ce cadre et notamment à déposer le dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement des Mées tel que souhaité par la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 22 DEC. 2022

Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT